



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

DGAS

DGAS / Direction de l'insertion

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE REPRISE CENTRÉE SUR L'ÉCHANGE

C'est en petit comité que s'est tenue cette première assemblée générale 2021 de l'insertion en présence de quelques représentants de pôles d'insertions, de membres de la plateforme d'informations RSA, ou même de la Direction d'Arenc...

Cette rencontre a permis au personnel présent de bénéficier de la restitution de la rencontre du 10 mars avec la collectivité et en particulier avec la Direction de l'insertion qui avait été interpellée sur les directives de contrôles et de suspensions accrus qui semblaient être prises par la collectivité.

Pour rappel, lors de cette rencontre, Madame la Directrice de l'insertion a pu préciser les décisions et les modalités nationales et locales qui avaient été prises pendant le confinement pour accompagner dans la plus grande bienveillance les allocataires du RSA, et à rappeler combien la collectivité était attentive aux demandes de rétablissement. Elle a tenu à préciser « *qu'il n'existe pas de mot d'ordre départemental en vue d'une campagne de suspension massive.* »

Du fait de remontées de terrain sensiblement différentes, nous avons préparé et diffusé un document à l'attention des MDS et des services afin que des données factuelles puissent parvenir auprès de nos deux organisations syndicales. La Directrice de l'insertion se tient à notre disposition pour étudier toute situation de suspension inéqui-

table, de suspension en nombre, de non prises en compte d'éléments ou justificatifs apportées par le public, etc., proposant un rendez-vous pour étudier les cas.

Suspensions

En matière de suspension par exemple, une problématique autour de l'accueil des nouveaux entrants a été mise en exergue. En effet, ce public qui accède pour la première fois au RSA – dans un contexte de dématérialisation – est convoqué ensuite par téléphone pour répondre à ses obligations de contractualisation et d'orientation. Celui-ci peut tout à fait être victime d'une incompréhension concernant les différentes étapes qui jalonnent son parcours au sein du dispositif RSA, ou même ne pas être joint du fait de coordonnées erronées, de changements de numéro, etc.

C'est pourquoi, pour ce public en particulier, un courrier spécifique a été élaboré à l'attention de la Direction pour qu'on prenne soin de faire une campagne d'information plus large en doublant par courrier répété l'information apportée à ce public. De même il semble que des différences existent d'un territoire à l'autre sur les modes de convocation - lettre simple + convocation et en AR...

Le travail sur les pôles est immense et la pression est très grande ; c'est un discours récurrent tant pour les personnes présentes que pour celles rencontrées sur le terrain lors de notre tournée de service, même si les réalités sont différentes d'un pôle à l'autre. Par exemple, la bienveillance par rapport aux aspects médicaux ou problématiques sociales n'est pas partout au rendez-vous. Sur certains pôles, on vérifie même auprès



de l'usager si ses dires sont vrais, s'il connaît bien l'assistante sociale qui a fait le contrat, etc...

L'assemblée générale a aussi permis de mieux appréhender le dispositif de radiation dans sa globalité avec les trois étapes, première phase de suspension, deuxième phase de suspension, troisième phase vers une convocation "one", etc.

Si des collègues de la Direction ont apporté des précisions quant au nombre important de rétablissements ou d'orientations vers la contractualisation, elles précisent que le nombre de radiation lui, n'a pas baissé mais que l'ouverture des droits continue de progresser. Rappel : les radiations étant extrêmement encadrées sont liées soit à la non présence sur le territoire ou soit à une déclaration erronée ou à une dissimulation de vie en communauté.

Par ailleurs, un bref tour d'horizon de l'activité actuelle de la Direction, des conditions de travail impactées par la gestion de la pandémie, l'application du télétravail se sont invitées au débat.

Le travail sur la plateforme d'information est extrêmement difficile au quotidien, une large part des appels entrants traite des suspensions et radiations et une demande d'amplification du télétravail pour passer de 3 à 4 jours est formulée par des agents.

Une demande CHSCT sur les locaux dédiés prochainement à la plateforme est égale-

ment en cours d'élaboration (besoin d'espace spécifique repas et détente).

L'absence d'outils dédiés au télétravail – téléphone, ordinateur – est aussi apparu comme un axe de revendication évident. Une demande spécifique va être faite via nos syndicats à l'attention de la Direction, notamment pour les ADLIS.

Nous avons décidé de nous revoir autour des réponses qui seront apportées aux différents courriers adressés tant à la DRH qu'à la Direction de l'Insertion.

**Une Assemblée Générale
est d'ores et déjà prévue
lundi 14 juin 2021
de 14h à 17h**

*Ensemble, mobilisés
pour une politique
d'insertion attentive
aux plus vulnérables !*